



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 7 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1^{er} octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, 1^{ère} Adjointe.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Valérie ESCOFFIER, Emile BUCH, Michel JEANNIN, Sandrine BOSCARO

Absents : Patrick GUIGNIER, Philippe LUYAT, Dominique PICAVEZ, Nathalie COLONEL

Nombre de suffrages exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_02_07102024

02. Convention d'occupation du domaine public 2024-2025 – Salle des Fêtes de Susville – Association « La Belle Epoque »

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle l'utilisation de la salle des fêtes par l'association « La Belle Epoque » au cours de l'année 2023-2024 pour une activité de danse.

Elle indique que l'association a renouvelé sa demande pour la saison 2024-2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec « La Belle Epoque » pour l'utilisation de la salle des fêtes, à compter du 01er octobre 2024 et jusqu'au 30 juin 2025, pour une redevance de 300 € pour la période mentionnée.

Le renouvellement de la convention sera soumis à une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'association « La Belle Epoque » pour l'utilisation de la Salle des Fêtes, du 01er octobre 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

Dit que le montant de **la redevance est fixé à 300 € pour la période susmentionnée.**

La convention sera annexée à la présente délibération.

L'Adjointe pour le maire empêché
par application de l'article L.2122-17 du CGCT.
Valérie CHALLON

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 09/10/2024.*

L'Adjointe, Valérie CHALLON

